

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Direction des Moyens Généraux - Fourniture de pièces d'origine et réparation de matériels roulants (9 lots) - Appel d'offres ouvert européen - Autorisation de lancement et de signature

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les ateliers mécaniques de la Direction des Moyens généraux ont en charge l'entretien des matériels roulants de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Les achats de pièces détachées et la réparation des véhicules se font par le biais de marchés en cours, qui arrivent à échéance en décembre 2011. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle mise en concurrence pour assurer la maintenance de la flotte communautaire.

A cette fin, le service a mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ce marché sera divisé en 9 lots et sera exécuté pendant une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} décembre 2011.

De par l'impossibilité de prévoir le coût réel de la maintenance des matériels, les prestations feront l'objet de marchés séparés à bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, et désignés comme suit :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
1	Fourniture de pièces d'origine et réparation de matériels de marque CATERPILLAR	20 000,00	160 000,00
2	Fourniture de pièces d'origine et réparation de matériels de marque LIEBHERR	10 000,00	100 000,00
3	Fourniture de pièces d'origine et réparation de matériels de marque FENWICK	20 000,00	78 000,00
4	Fourniture de pièces d'origine et réparation d'équipements de marque HIAB	20 000,00	78 000,00

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
5	Fourniture de pièces d'origine et réparation d'équipements de marque KINSCHOFFER	20 000,00	78 000,00
6	Fourniture de pièces d'origine et réparation d'équipements de marque GUIMA	20 000,00	78 000,00
7	Fourniture de pièces d'origine et réparation de bacs amovibles de marque TAM	20 000,00	78 000,00
8	Fourniture de pièces d'origine et réparation de véhicules de marque FIAT	5 000,00	20 000,00
9	Fourniture de pièces d'origine et réparation de véhicules de marque FORD	5 000,00	20 000,00
	TOTAUX	140 000,00	690 000,00

L'opération financière maximale sur les 4 années est estimée à 690.000 € H.T, soit 825.240 € T.T.C.

La dépense sera imputée au Budget Principal des exercices 2011 à 2015, en section de fonctionnement, au chapitre 011, aux comptes de classe 6 – CRB AA10.

Afin d'assurer la continuité des marchés, il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

- Lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen sur la base de marchés séparés à bons de commande dont le montant minimum total est de 140.000 € H.T et le montant maximum total de 690.000 € H.T sur la durée des 4 ans ;
- Approuver le projet de la consultation mis à votre disposition à la Direction Centrale des Achats et Marchés ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir à l'issue de la procédure de passation et à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié, soit par la voie d'un marché sur procédure adaptée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Marchés Publics

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du C.G.C.T.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que pour des motifs de continuité du maintien des matériels roulants de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est nécessaire d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence formalisée.

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus communautaires est approuvé

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis l'offre économiquement la plus avantageuse

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié, soit par la voie d'un marché sur procédure adaptée

Article 5 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal des exercices 2011 à 2015, en section de fonctionnement, au chapitre 011, aux comptes de la classe 6 – CRB AA10.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : ?

M. MICHÈLE ISTE